

Canada
Province de Québec
Municipalité de Bolton-Est

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bolton-Est tenue le 15 octobre 2010 à 10 h à l'hôtel de ville de Bolton-Est, sous la présidence du maire Royal Dupuis.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

Sont présents :

M. Royal Dupuis,	Maire
M. Pierre Piché,	Siège n° 2
M. Rudy Giordano,	Siège n° 4
M. Daniel Lechasseur,	Siège n° 5
M. Ginette Breton,	Siège n° 6
M. Pierre Gagné,	secrétaire-trésorier adjoint

Sont absents :

M. Roger Gagné,	Siège n° 1
M. Jonathan Prest,	Siège n° 3

Personne d'autre n'assistait à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche et nomination du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
4. Dossier patinoire
5. Dossier lumières de rues : Pinard & Soleil Levant
6. Varia*
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

* Le varia n'est ouvert que si tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté un quorum, le maire ouvre la séance à 10h05.

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Pierre Gagné, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 10-10-304

IL EST PROPOSÉ PAR: Ginette Breton,
APPUYÉ PAR: Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée.

3. EMBAUCHE ET NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRETÉAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

RÉSOLUTION 10-10-305

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'affichage d'un poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 octobre 2010;

ATTENDU QU'après avoir étudié les candidatures reçues et procédé aux entrevues, les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de Monique Pépin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre Piché,
APPUYÉ PAR: Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer à Monique Pépin le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

DE l'embaucher au taux horaire de 31,00\$ l'heure pour un maximum de 35 heures par semaine à compter de ce jour et pour une période de 2 mois se terminant le 17 décembre 2010;

DE rembourser ses frais quotidiens de déplacement à un taux de 0,35\$ du km;

DE rémunérer Monique Pépin hebdomadairement par la paie et que l'employeur assume les frais de cotisations assujettis en vertu de la loi de l'impôt.

Adoptée.

4. DOSSIER PATINOIRE

RÉSOLUTION 10-10-306

ATTENDU QUE le conseil veut reconduire l'activité communautaire et récréative de la patinoire pour la saison 2010-2011;

ATTENDU QUE la patinoire doit être déblayée durant la période hivernale;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a répondu et a fourni un prix;

ATTENDU QUE l'entreprise Paysagement l'Unick a fourni un prix de 1250\$ taxe en sus pour le déblaiement de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Lechasseur,

APPUYÉ PAR: Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense et le paiement en quatre versements égaux de 312,50\$ (taxe en sus) pour le dernier jour du mois à compter du 31 décembre 2010, le tout conditionnellement à ce qu'on ait trouvé une personne pour se charger de l'arrosage de la patinoire;

D'autoriser le maire ou tout membre du conseil à recueillir des commandites pour défrayer les frais associés à la patinoire;

D'autoriser le transfert budgétaire du poste 02-610-00-346 (congrès urbanisme) au poste 02-701-00-529 (patinoire) un montant de 145\$;

ET DE réserver les crédits budgétaires nécessaires au poste 02-701-00-529 pour un montant d'au moins 1058,20\$ l'année 2011.

Adopté.

Poste dépense : 02-701-00-529

5. DOSSIER LUMIÈRES DE RUES : PINARD & SOLEIL LEVANT (LEFEBVRE)

RÉSOLUTION 10-10-307

ATTENDU QUE le conseil a reçu une requête des citoyens concernés pour l'installation de deux lumières de rues;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est a demandé au ministère des transports la pose et l'installation d'une lumière de rue au coin de l'intersection de la route 245 et du chemin Pinard;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est a demandé au ministère des transports la pose et l'installation d'une lumière de rue au coin de l'intersection de la route Nicholas-Austin et du chemin Soleil-Levant (Lefebvre);

Pièce
jointe

ATTENDU QUE le ministère des transports a répondu favorablement, par la lettre annexée aux présentes, aux deux demandes ci-avant mentionnées, en acceptant de prendre à sa charge l'achat et l'installation et des luminaires, le tout conditionnellement à ce que la municipalité lui signifie par résolution qu'elle accepte de prendre à sa charge l'entretien des luminaires et la consommation d'électricité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre Piché,
APPUYÉ PAR: Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité accepte la proposition de ministère des transports;

QUE la municipalité signifie au ministère qu'elle prendra à sa charge la consommation d'électricité qu'entraînera l'ajout de deux lumières de rues et que l'entretien de ces lumières de rues sera au frais de la municipalité Bolton-Est.

Adopté

*Postes de dépense : 02-340-00-681
02-340-00-521*

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

La levée de la séance a été proposée par le conseiller Daniel Lechasseur à 11h.

Le tout respectueusement soumis,

Royal Dupuis
Maire

Pierre Gagné
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.